

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2020-003

Eure Normandie Numérique

Réunion du 10 mars 2020

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 10 mars 2020 dans nos locaux à ÉVREUX,

Le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 20 janvier 2020.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 10 mars 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ





Bureau du 20 janvier 2020

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 09h30

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Frédéric DUCHE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Daniel JUBERT	Conseil Départemental
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Alfred RECOURS	Conseil Départemental

Etaient absents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Jean-Hugues BONAMY	Conseil Départemental
Monsieur	Sylvain BONENFANT	CC Roumois Seine
Monsieur	Hervé MAUREY	Région Normandie

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 25 novembre 2019.

Le deuxième rapport porte sur une autorisation de dépassement du nombre d'heures supplémentaires limitées à 25h.

Après avoir procédé au vote, toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 10h00.